



Note à l'attention de M. Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Faire de Plaine Commune un territoire d'expérimentation du revenu contributif

Le projet « Territoire apprenant contributif »

Mercredi 11 janvier 2017

Siège de Plaine Commune, Saint-Denis

Contacts :

Plaine Commune

Ronan BELLEGUIC - 01 55 93 55 98 - ronan.belleguic@Plainecommune.com.fr

Site :

www.recherchecontributive.org



Introduction

I. Plaine Commune, territoire d'expérimentations

- 1) Un territoire qui combine fragilité sociale et attractivité
- 2) Un rapport contradictoire entre le territoire et l'emploi salarié
- 3) Rapprocher les habitants du tissu socio-économique territorial : une priorité de l'Etablissement Public Territorial (EPT)

II. L'expérimentation de l'économie de la contribution

- 1) Economie de la contribution et revenu contributif
- 2) Objectifs et méthode du projet
- 3) Les dérogations requises dans le cadre de la loi d'expérimentation territoriale
- 4) Moyens actuels et moyens requis

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Les partenaires en 2016-2017

Annexe 3 : Conseil scientifique de la Chaire de recherche contributive

Introduction

Le présent document répond à l'engagement, signifié par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme et de la Simplification, et le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans la lettre de mission du 2 mai 2016 (voir Annexe 1) adressée à M. Patrick Braouezec, de remettre une note délimitant le périmètre de la démarche d'expérimentation territoriale du « Territoire apprenant contributif » à Plaine Commune et de préciser les mesures dérogatoires que celle-ci requiert. Cette démarche est menée en collaboration avec l'association Ars Industrialis et l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI), dirigé par le philosophe Bernard Stiegler.

Ce document comporte deux parties.

La première partie présente les grandes problématiques socio-économiques du territoire de Plaine Commune et situe la proposition dans le prolongement de la politique menée en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion dès l'origine de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

La deuxième partie explicite ce qui fait la particularité de la proposition présente par rapport à cette politique menée de longue date : la thèse centrale de l'expérimentation consiste à distinguer le travail de l'emploi et à prôner la mise en place progressive d'une politique de nouvelles formes de travail hors emploi et d'emplois intermittents permettant de valoriser ces périodes de travail dans le cadre d'une économie de la contribution.

La proposition consiste à expérimenter un revenu contributif, qui constitue le caractère spécifique de cette économie de la contribution. L'expérimentation a pour but de dégager les principales caractéristiques d'une évolution de la macro-économie permettant le passage progressif de l'économie de consommation actuelle vers une économie de contribution émergente.

La proposition expérimentale est accompagnée d'une part d'une méthodologie à la fois scientifique (la recherche contributive) et de conduite de projet, et d'autre part d'une description des dérogations nécessaires ainsi que des moyens requis pour pouvoir mener le projet à bien.

I. Plaine Commune, territoire d'expérimentations

Plaine Commune, 425 000 habitants, est à la croisée de contradictions. Territoire fragile socialement, mais fort de la richesse et du potentiel de ses acteurs (citoyens, entreprises associations, collectifs...) qui donnent un sens à l'expérimentation d'une économie de la contribution.

1) Un territoire qui combine fragilité sociale et attractivité

Une première contradiction réside dans deux processus simultanés à l'œuvre à Plaine Commune : le creusement des facteurs de fragilité sociale et l'amplification de l'attractivité territoriale.

De nombreux facteurs de précarité

Les habitants du territoire sont en proie à des facteurs de précarité qui se combinent et s'autoalimentent.

Un tiers des ménages vit sous le seuil de pauvreté (contre 20% en Île-de-France) et le taux de pauvreté, estimé à 15% au niveau régional, y est multiplié par deux. Le nombre de demandeurs d'emploi croît chaque année (36 000 en 2014, soit +6% par rapport à 2013) et le taux de chômage, double de celui de la région (12%), affecte tout particulièrement les jeunes (37 %, soit 10% de plus que la moyenne francilienne). Les bénéficiaires du RSA et leurs ayants-droit représentent près de 20% de la population totale (10 % en Seine-Saint-Denis). Les familles, dont 15% sont monoparentales, offrent un bouclier moins solide qu'ailleurs.

On observe également un décrochage inquiétant du taux d'activité des femmes : 66 % des 25 à 66 ans travaillent. En cause notamment l'insuffisance de l'offre d'accueil pour les jeunes enfants, qui pénalise avant tout les mères, sur un territoire où la proportion de familles monoparentales est, comme on l'a vu, importante.

Un comparatif des indicateurs de fragilité sociale entre les territoires de la Métropole du Grand Paris ou de la Région met en évidence de fortes disparités avec Plaine Commune, dont la population s'avère plus fragile et plus facilement déstabilisée par les fluctuations de l'économie.

La question de la solvabilité du modèle économique actuel est d'autant plus urgente à traiter sur ce territoire que ses habitants sont plus qu'ailleurs affectés par la flexibilisation des salaires, le transfert des tâches productives vers les consommateurs, la réduction des revenus provenant de l'emploi, et la réduction de l'emploi pour les travailleurs les moins qualifiés.

Une démographie dynamique et une attractivité manifeste

Parallèlement, Plaine Commune est un territoire à la démographie dynamique (+1 % entre 2007 et 2012 contre +0,5% en Île-de-France), le plus jeune de France par sa population (28%

de moins 18 ans). Son attractivité économique se manifeste à travers de nombreux transferts d'établissements (+150 entre 2009 et 2013, représentant 7 000 salariés) et une forte proportion d'emplois métropolitains (37,5%), résultat du travail des acteurs locaux pendant plus de 20 ans, depuis la construction du Stade de France et le projet urbain de La Plaine.

Ce dynamisme économique est cependant questionné par l'important besoin en renouvellement de main-d'œuvre lié aux prochains départs en retraite (plus de 44 000 salariés étaient âgés de 50 ans en 2012) et par les besoins émanant du développement de certains services (à la personne et de support aux entreprises) et du secteur créatif. Par ailleurs, d'autres métiers, comme celui de secrétaire, sont voués à se transformer ou à disparaître. L'entrepreneuriat comme forme d'activité alternative au salariat devrait continuer à se développer fortement (+13,6 % entre 2007 et 2012). Le dynamisme métropolitain de Plaine Commune reste donc générateur d'emplois mais dont la structuration évolue rapidement.

2) Un rapport contradictoire entre le territoire et l'emploi salarié

Une seconde contradiction réside dans le rapport entre l'emploi et le territoire, qui se caractérise par une double discordance.

D'une part, 35% seulement des salariés de l'ensemble des entreprises résident sur le territoire, ceux-ci occupant le plus souvent des emplois présentsiels et logistiques. A l'inverse, les salariés entrants, toujours plus nombreux, occupent le plus souvent des fonctions métropolitaines.

D'autre part, la structure socioprofessionnelle entre salariés résidents et salariés entrants est relativement différenciée. Le décalage persiste entre le profil des actifs résidents et celui des actifs non-résidents, les deux tiers des entrants occupant des postes de cadres et professions intermédiaires, tandis que deux tiers des résidents sont employés et ouvriers.

Les conditions d'accès à l'emploi local sont freinées notamment par l'écart entre les postes proposés et le niveau de qualification des habitants, écart qui interroge directement les effets des politiques de l'éducation. Des élèves du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers ont témoigné que « les élèves des milieux défavorisés ont l'impression qu'ils ne parviendront jamais à franchir le fossé qui se creuse entre les plus riches et les plus pauvres »¹. Cette représentation est renforcée par des « méthodes pédagogiques qui fabriquent de la passivité », qui ne visent pas à renforcer les capacités et conduisent à la prolétarianisation². Cette pédagogie ne semble pas opératoire puisque les indicateurs sont particulièrement clairs : 20 % des élèves entrants au collège ont une année ou plus de retard (versus 13% en Île-de-France), 72% des collégiens

¹ Rapport de Jean-Paul Delahaye, IGEN, mai 2015, « Grande pauvreté et réussite scolaire ».

² Dans le cadre de ce projet, le concept de prolétarianisation est avancé pour désigner une perte de savoir, comme il sera précisé dans la partie II.

seulement obtiennent le brevet (83% en Île de France). En définitive, 36 % des jeunes de 15 ans ne sont plus scolarisés et n'ont pas de diplôme (18,7 % en Île-de-France).

3) Rapprocher les habitants du tissu socio-économique territorial : une priorité de l'Etablissement Public Territorial (EPT)

Le Plan communautaire pour l'emploi et l'activité s'attache à lier développement économique, emploi et développement local, à travailler au développement de tous les secteurs de l'économie en donnant sa place au développement endogène et à rechercher des partenariats créateurs de dynamiques avec les entreprises, la Région, l'État... Plaine Commune soutient également l'association partenariale d'entreprises Plaine Commune Promotion qui participe activement à l'animation du tissu économique local et contribue à la mise en œuvre des volets entreprise et emploi du CDT. La direction de l'emploi et de l'insertion (DEI) s'organise en 8 espaces – 1 espace supplémentaire en préfiguration à Saint-Ouen – qui constituent la Maison de l'Emploi du territoire de Plaine Commune. Cette structure s'efforce de réduire l'écart entre développement économique et emploi local en accompagnant les publics du territoire via trois dispositifs : Missions locales, services RSA (Revenu de Solidarité Active) et PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) qui accompagnent et font monter en compétences leurs publics respectifs. Quelques actions de l'EPT visant à rapprocher les habitants des entreprises locales :

La Charte Entreprise-Territoire

Créé en 2005, elle est portée par l'EPT Plaine Commune, Plaine Commune Promotion et la Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune. Ce dispositif partenarial de responsabilité sociale territorialisé propose aux entreprises installées ou intervenant sur le territoire de Plaine Commune de s'engager en faveur de son développement, son objectif final étant que les habitants et l'économie locale profitent davantage de l'essor économique du territoire.

Le dispositif compte aujourd'hui 128 entreprises signataires, de tailles et secteurs d'activités diversifiés, dont cinquante environ sont engagées dans la démarche depuis plus de dix ans. Elles représentent environ un quart de l'emploi communautaire, un grand nombre d'entre elles s'inscrivant dans des filières identifiées et soutenues dans le cadre du Territoire de la culture et de la création. Leur engagement se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes dans les domaines de l'emploi local, de l'insertion, du lien avec la jeunesse, du développement des synergies économiques locales, de l'environnement, du tourisme, et de la vie culturelle et associative. Chaque action proposée est adossée aux initiatives portées par Plaine Commune, la Maison de l'Emploi, Plaine Commune Promotion ou un réseau d'une quinzaine de partenaires extérieurs. L'accompagnement de l'entreprise par ces acteurs permet ainsi de soutenir et d'ajuster son engagement dans la durée.

Les clauses sociales, marchés publics et privés

Les clauses sociales permettent aux donneurs d'ordre d'utiliser la commande publique comme outil de lutte contre le chômage et l'exclusion, au profit de demandeurs d'emploi sélectionnés et validés par la Maison de l'emploi sur des critères précis (souvent au titre de difficultés particulières d'accès à l'emploi). Plaine Commune a développé un réseau de chargés de mission en charge du suivi des clauses d'insertion sur les 9 villes du territoire : ils jouent un rôle d'interface entre la maîtrise d'ouvrage ou l'acheteur, public ou privé, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire (Service Public de l'Emploi, Structures d'Insertion par l'Activité Economique...).

Contractuellement, la clause d'insertion engage l'entreprise attributaire des marchés à respecter un volume horaire et des objectifs qualitatifs (intégration du bénéficiaire au sein de ses équipes, formation, encadrement professionnel en lien avec le chargé de mission référent...). L'entreprise dispose de plusieurs modalités de réponses : embauche directe, recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion, sous-traitance de lots de marchés à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)... Plaine Commune comptabilise sur son territoire plus de 400 000 heures d'insertion par an dont 700 à 800 personnes bénéficient chaque année. Les secteurs concernés sont le BTP, les espaces verts, la sécurité et le nettoyage et, à un moindre degré, les études et métiers du tertiaire.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)

Cette action centrée notamment sur les filières image, numérique, spectacle vivant et arts populaires (volet emploi du territoire de la culture et de la création) vise à mieux anticiper les mutations en cours et les nouveaux besoins en compétences et recrutements des entreprises de Plaine Commune. Elle se concrétise notamment par la mise en place de formations préalables à l'emploi destinées à favoriser l'accès des demandeurs d'emploi locaux à des métiers nouveaux ou en forte évolution : installateur de réseaux câblés en fibre optique, concepteur développeur web, technicien support clients en data center... Quarante-cinq demandeurs d'emploi ont été formés à ces métiers en 2016, avec un taux de sorties positives (retour à l'emploi ou formation) de 70% en moyenne.

L'information et la promotion de ces filières et de leurs métiers auprès des habitants et des prescripteurs de l'emploi constituent une étape qualitative importante de la démarche : la Maison de l'Emploi de Plaine Commune organise donc des ateliers métiers destinés aux demandeurs d'emploi, des journées d'information pour les professionnels et prescripteurs de l'emploi dans des entreprises et organismes de formation... Cette démarche contribue à l'animation de l'écosystème numérique et créatif local et constitue une porte d'entrée pour des projets et expérimentations au niveau territorial.

Les cyber-bases emploi

Les cyber-bases emploi sont des espaces numériques gratuits exclusivement consacrés aux projets professionnels. Huit cyber-bases emploi sont implantées dans les espaces de la

Maison de l'Emploi du territoire de Plaine Commune, où 125 ordinateurs en libre-service et 10 animateurs accueillent et accompagnent annuellement 4500 usagers.

La professionnalisation des usagers dans l'utilisation des outils numériques vise évidemment à faciliter leur retour en emploi ou en formation.

La DEI dispose également d'un service d'amorçage de projets pour accompagner ou orienter les habitants. Enfin, des services dédiés à Plaine Commune interviennent dans les champs de l'économie sociale et solidaire et du développement local.

Le Territoire de la culture et de la création

Plaine Commune a été labellisée « Territoire de la culture et de la création » à l'échelle du Grand Paris. Cet axe de développement a été retenu grâce aux importantes richesses patrimoniales du territoire, à la vitalité artistique et culturelle, au rôle de creuset des cultures urbaines du territoire et à ses filières très actives en matière d'image : cinéma, audiovisuel et création numérique. Ce label contribue à révéler l'identité de l'agglomération, à fédérer les habitants, à promouvoir une image plus juste du territoire. Création et culture sont posées comme le fil rouge d'un développement urbain, économique et social à visage humain. Plaine Commune a pour objectif de conforter, fédérer et développer ces activités culturelles et créatives sur son territoire, et d'attirer des entreprises et projets du même type en proposant des conditions favorables à leur essor. Le Contrat de Développement Territorial (CDT) signé avec l'État comporte des engagements essentiels en termes de développement économique, urbain et culturel, qui doivent permettre de renforcer et de mieux valoriser la dynamique de création et d'innovation présente sur le territoire à un niveau national voire international.

Conclusion

Les caractéristiques de l'écosystème communautaire, les grandes problématiques socio-économiques du territoire comme les actions engagées par l'EPT sur les volets du développement économique, de l'emploi et de l'insertion convergent pour faire de Plaine Commune un territoire d'accueil pertinent pour une démarche de plus long terme de recherche et d'expérimentation d'une économie de la contribution, portée par l'EPT.

Le projet, tout en s'appuyant sur la dynamique existante, vise à étendre la réflexion à plus long terme et sous un nouvel angle, non limité à la question de l'emploi. Les actions vis-à-vis de l'emploi doivent être complétées par une réflexion sur l'avenir du travail dans la perspective d'un changement progressif du cadre macro-économique. C'est dans cette optique que Plaine Commune a pris l'initiative de se rapprocher de l'IRI et d'Ars Industrialis.

II. L'expérimentation d'une économie de la contribution

Le projet d'économie de la contribution repose initialement sur une série de principes et d'objectifs qui sont autant d'hypothèses de travail³. Les principes et objectifs exposés ci-dessous sont donc amenés à évoluer : ils seront expérimentés et débattus au fil du travail de la Chaire de recherche avec les acteurs du territoire (voir II. 4. A).

1) Economie de la contribution et revenu contributif

La proposition centrale du projet consiste dans l'invention et la mise en place avec le territoire d'une économie contributive fondée sur un revenu contributif pour répondre à l'automatisation croissante de la production dans tous les secteurs de l'économie. Il ne s'agit pas d'un revenu de base ou d'un revenu inconditionnel, mais d'un revenu conditionné à la contribution de chacun dans des projets d'économie contributive issus des mondes industriels et entrepreneuriaux aussi bien que du monde associatif et de la puissance publique. Ce revenu ouvre au contributeur le droit à un temps dédié au développement de ses savoirs et de ses capacités en vue d'augmenter sa « contributivité ».

Le recours à des automates dans la production permettant de gagner du temps, il s'agit de définir un modèle macro-économique qui permettrait de redistribuer ce temps sous certaines conditions, et sous forme de ressources qui solvabilisent un pouvoir d'achat tout en incitant à la production de nouvelles formes de valeur. Robots et algorithmes, aujourd'hui majoritairement à l'origine d'un processus de précarisation et de prolétarianisation généralisée, renferment aussi le potentiel de mettre fin à cette prolétarianisation et à cette précarisation - à condition cependant que soit organisée une sortie progressive du modèle de l'emploi salarié, pour réhabiliter et revaloriser le travail, celui-ci étant entendu comme ce qui augmente les savoirs et les capacités des individus tout aussi bien que l'intelligence collective. Le travail est ici ce qui peut se produire hors emploi, et l'emploi peut devenir intermittent, voué à valoriser les capacités issues du travail accompli hors emploi.

L'allocation de revenu contributif, qui valorise et solvabilise une pratique contributive du temps rendu disponible, suppose en conséquence la création de structures et d'institutions de capacitation, donnant aux habitants les moyens de développer individuellement et collectivement ces savoirs et de les valoriser dans le contexte d'une économie contributive.

Ces institutions et ce revenu contributif devront s'intégrer aux organes collectifs d'une économie contributive locale (caisse d'investissements contributifs, organe de qualification et de certification d'établissements contributifs, comptabilité locale de l'économie contributive,

³ Ces principes sont le fruit de dix années de réflexion de l'association Ars Industrialis, en particulier Franck Cormerais (Université de Bordeaux) et Arnould de l'Epine (animateur du groupe Economie contributive d'Ars Industrialis), de l'Institut de Recherche et d'Innovation et de leur fondateur Bernard Stiegler. www.arsindustrialis.org.

par exemple). Le fonctionnement de cette économie s'inspire à la fois des modèles de l'organisation du travail du logiciel libre (dans lesquels se forment des communautés de savoir et de capacitation) et du régime des intermittents du spectacle. Les entreprises et organisations pouvant employer de tels intermittents devront donc être elles-mêmes labellisées en fonction de critères qui devront être définis.

Est appelée contributive une activité économique qui limite les effets prolétarisants et destructeurs de savoirs (savoir vivre, savoir faire, savoir conceptualiser) et qui augmente la production et la valorisation des savoirs. Dans les termes de Nicholas Georgescu-Roegen, une telle économie tend à limiter l'entropie (dont l'augmentation est le problème que pose l'Anthropocène), et dans les termes de Amartya Sen, elle tend à valoriser des capacités.

La contribution, le revenu contributif et la capacitation seront les objets même du programme de recherche qui est conçu pour durer 10 ans. Il ne s'agit pas de proposer une solution clés-en-main à Plaine Commune, mais de créer une dynamique de recherche avec le territoire (habitants, collectivités, entrepreneurs, enseignants, universités, établissements culturels, travailleurs sociaux, syndicats, associations, notamment) afin de définir collectivement des indices et des critères de contributivité, mais aussi des modalités politiques et pratiques d'attribution et de distribution du revenu contributif. Il s'agira aussi de penser, d'expérimenter et de concrétiser en fonction de l'objectif de capacitation les nouvelles formes que pourront prendre l'éducation, la formation professionnelle, les politiques culturelles et le développement des savoirs dans une société fondée sur l'économie contributive. Il s'agira enfin à travers cette démarche de concevoir de nouveaux modèles d'intelligence urbaine fondés notamment sur une appropriation des technologies numériques, à travers la capacitation.

2) Objectifs et méthodologie du projet

A. Les quatre objectifs principaux

- Engager le territoire dans le numérique

Développer sur le territoire un savoir local concernant les potentialités et les limites des technologies numériques et de l'automatisation. Il s'agit de mettre le territoire progressivement en capacité de devenir prescripteur et non plus simple consommateur de services numériques et d'en faire ainsi un véritable partenaire des industriels dans le développement de ces services.

- Développer un nouveau modèle macro-économique

Expérimenter un revenu contributif qui rémunère les individus pour le développement de leurs savoirs et capacités lors des périodes non travaillées et sous condition de les valoriser par des périodes intermittentes d'emplois dans des activités d'économie contributive.

- Concevoir une nouvelle architecture de données

En partenariat avec Orange et Dassault Systèmes, mettre en place une nouvelle architecture de données pour les services en ligne, y compris de réseaux sociaux. Il s'agira de concevoir une plateforme web qui valorise les champs de données incalculables, c'est-à-dire non réductibles aux seuls calculs algorithmiques, ni directement exploitables par eux seuls. Cette architecture de données permettra l'échange délibératif, interpersonnel et intergroupe au sein de communautés apprenantes et contributives.

- Constituer trois chaires
 - Une chaire de recherche contributive, accueillant les chercheurs qui auront pour mission de travailler avec les habitants à instruire, formaliser, concrétiser et accompagner ces transformations : juristes, économistes, ingénieurs, sociologues, psychologues, informaticiens, mathématiciens, philosophes, politistes, urbanistes, etc. (voir II. 4. A)
 - Une chaire d'enseignement supérieur, ayant pour mission de former les cadres des territoires contributifs et des économies contributives à venir.
 - Une chaire de capacitation, spécifiquement destinée aux bénéficiaires du revenu contributif.

B. Méthodologie du projet

Le projet se réfère à la recommandation en matière de recherche dans le domaine du numérique émise par le Conseil National du Numérique dans le rapport « Jules Ferry 3.0 »⁴. C'est dans cette optique qu'a été créée la Chaire de recherche contributive (voir II. 4. A).

La recherche contributive organise le travail des chercheurs à travers une approche qui prend en charge la contradiction imposée par la situation disruptive qui caractérise l'époque digitale de l'industrie. Cette situation exige à la fois des réponses rapides à l'état d'urgence permanente créé par l'innovation, et un temps de maturation des décisions par la délibération rationnelle. Or ce temps de maturation contrarie généralement l'exigence de vitesse qui est elle-même de plus en plus souvent précipitation.

Il s'agit de pratiquer à la fois l'élaboration patiente de concepts robustes et le transfert rapide par et vers la société dans son ensemble des problématiques qui requièrent de tels concepts.

⁴ Rapport « Jules Ferry 3.0 », octobre 2014, p. 76-77. https://cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2014/10/Rapport_CNNum_Education_oct14.pdf

Ces problématiques doivent permettre d'élaborer expérimentalement, et par des démarches itératives de corrections de trajectoire et de critique de l'expérience, un point de vue local porteur de visées à long terme, et non seulement des réponses ponctuelles. En effet, les solutions ponctuelles se réduisent souvent à une soumission complète au devenir, qui apparaît alors comme une fatalité.

La recherche contributive est conçue comme une extension de la méthode de la recherche-action⁵. Elle opère à partir de thèses et d'hypothèses qui sont soumises à l'épreuve de l'expérimentation à travers laquelle le transfert rapide et le partage des délibérations qui en sont issues met en œuvre et prescrit les technologies contributives elles-mêmes.

La Chaire de recherche contributive a ainsi pour objectif de faire émerger et de soumettre à la critique des pairs les conditions d'installation d'une économie contributive conçue comme une évolution macro-économique structurelle. Etant territorialisée, cette expérimentation part nécessairement de démarches micro-économiques se concertant en vue de dégager de nouveaux standards macro-économiques.

L'économie contributive requiert des évolutions en matière de technologies urbaines, de finalités et de méthodes d'enseignement et de formation professionnelle, aussi bien que de technologies de plateforme, de réseaux sociaux et de formats et traitements de données.

Ces différents aspects étant fonctionnellement liés et dépendants, la démarche installe un processus complexe d'évolutions fonctionnelles qui requiert une méthode de correction permanente de trajectoire, et des moments de concertation, de délibération et de décision quant à cette correction étayée sur la critique de l'expérience par les pairs des disciplines représentées au conseil scientifique de la chaire.

La mise en œuvre de cette approche systémique suppose l'anticipation de démarches dérogatoires par provision (voir II. 3) qui seront détaillées progressivement sous forme de demandes effectives et formulées dans les règles à mesure que les besoins se préciseront.

Le projet comporte huit étapes principales :

1. Installer la méthode elle-même dans le territoire et avec le territoire auprès des groupes contributeurs après les avoir identifiés. Ce travail est en cours.
2. Créer les conditions de l'accompagnement et de la capacitation de publics bénéficiaires du revenu contributif à la fois du côté des structures d'enseignement, d'éducation et de formation, et du côté du monde économique, des associations et de la puissance publique susceptibles d'allouer des salaires pour des emplois contributifs intermittents.

⁵ Méthode conçue par Kurt Lewin.

3. Spécifier et déployer parallèlement à ces deux étapes les technologies contributives nécessaires à la démarche de recherche comme à l'économie contributive et à la vie urbaine contributive, c'est-à-dire à une nouvelle intelligence urbaine.
4. Allouer selon des modalités de financement et d'attribution qui restent à définir, et à titre expérimental, des revenus contributifs.
5. Accompagner et suivre l'évolution des bénéficiaires de ce revenu et, en fonction des acquis de l'expérience, étendre ce revenu à de nouveaux bénéficiaires.
6. Etablir par des démarches soit de *testing*, soit d'économétrie, les conditions effectives d'établissement de critères macro-économiques de l'économie contributive, et à partir d'engagements micro-économiques locaux.
7. Dégager et formaliser les caractéristiques génériques des processus de capacitation se substituant progressivement aux démarches de formation professionnelle et venant en complément des démarches éducatives.
8. Dégager et formaliser les caractéristiques génériques des processus d'enseignement supérieur diplômants permettant de former des professionnels de l'économie, de l'administration et de la gestion des territoires contributifs.

Ces étapes qui sont en relation fonctionnelle les unes avec les autres ne se succèdent pas linéairement dans le temps et nécessitent des boucles de rétroactions entre les étapes.

Au cours de ces différentes étapes devraient se préciser, au-delà des principes généraux proposés ici, les dérogations spécifiques requises pour l'avancement du programme, les secteurs et opérations particuliers où ces démarches seront mises en œuvre dans l'optique de valoriser les nouvelles externalités positives rendues possibles par l'économie industrielle digitale, et de limiter au maximum les externalités négatives – environnementales et sociales – qu'elle engendre aussi.

3) Les dérogations requises dans le cadre de la loi d'expérimentation territoriale

Pour effectuer cette recherche et les expérimentations qui y seront associées, un certain nombre de dérogations au droit existant et aux réglementations afférentes devront être octroyées au territoire – le projet s'appuyant sur le droit à l'expérimentation locale inscrit depuis 2003 dans la Constitution (à l'instar des expérimentations menées sur le RSA avant sa généralisation).

En raison de la nature même du projet, qui s'appuie sur un travail de recherche scientifique et expérimentale de longue durée, les dérogations nécessaires ne peuvent pas être précisément définies aujourd'hui. Il est cependant possible d'énoncer par provision un certain nombre de cas dans lesquels la collectivité rencontrerait la nécessité de déroger au droit, en particulier dans les domaines suivant :

- Le travail, afin de permettre au territoire de verser un revenu contributif attribué à des individus tirés au sort parmi les volontaires répondant aux conditions d'éligibilité. Ce revenu permettra aux personnes qui en bénéficient de développer leurs capacités par une activité contributive. De nouveaux types de contrat de travail permettant d'instaurer une forme d'intermittence élargie devront donc être testés.
- L'éducation et la formation tout au long de la vie, afin que soient créées des structures de capacitation. Cela pourra nécessiter d'autoriser les chercheurs à travailler au sein des établissements d'enseignement, d'autoriser les enseignants de l'Education nationale à contribuer à la démarche de recherche, et de faciliter l'inscription de la démarche et de ses enseignements dans les plans de formation à tous les niveaux de l'administration de l'Education nationale.
- La politique de la donnée : dans le cadre de l'ambition de développer un nouveau concept de *smart city*, nous signalons par provision la vraisemblable nécessité d'obtenir des dérogations ou du moins des sorties du cadre réglementaire dans le cadre du droit administratif, en particulier du côté des pratiques liées aux *open data*.

4) Moyens actuels et moyens requis

En 2016, le projet a été amorcé sous la forme d'un partenariat entre Plaine Commune, l'IRI et la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord, et financé par des conventions bipartites établies entre l'IRI et, respectivement, l'EPT Plaine Commune, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Fondation de France, Orange, Dassault Systèmes (voir Annexe 2). Si ces moyens ont permis d'amorcer la création de la chaire et de réaliser une première partie de l'enquête sur le territoire, un certain nombre de moyens supplémentaires sont requis pour permettre notamment le financement de doctorants au sein de la chaire ainsi que les spécifications fonctionnelles de la plateforme numérique.

A. La Chaire de recherche contributive

La chaire hébergera des doctorants de toutes les disciplines afin qu'ils travaillent selon la méthode de recherche contributive, qui répond à plusieurs exigences :

- Expliciter les enjeux épistémologiques des technologies numériques dans leur discipline, et ce dans la perspective d'une économie de la contribution.
- Travailler de façon transdisciplinaire avec les autres chercheurs.
- Travailler avec les habitants du territoire, ainsi encouragés à devenir chercheurs eux-mêmes.
- Publier et éditorialiser leurs travaux au cours du processus de recherche, contribuer à la conception d'une technologie éditoriale scientifique, et expliciter en permanence les enjeux des recherches en direction de l'ensemble du territoire.

Située à la MSH-Paris Nord, la Chaire de recherche contributive a été créée à l'automne 2016 sous une forme encore embryonnaire, et pour une durée d'un an, grâce à l'aide du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, M. Thierry Mandon. La composition du conseil scientifique est précisée en Annexe 3. Cinq chercheurs ont été recrutés en contrat à durée déterminée d'un an, et un chercheur participe au projet sans être financé par la chaire.

Les chercheurs ont été recrutés par le moyen d'un appel à candidatures réparti en trois axes de recherche principaux :

- Axe 1 : Economie politique et contribution : travail, valeur et néguentropie dans la société automatique
- Axe 2 - Education, enseignement, recherche, capacitation : économie libidinale et transindividuation dans la numérisation du savoir et la prolétarianisation de l'esprit
- Axe 3 - Société, territoire, puissance publique : systèmes techniques et systèmes sociaux dans la disruption

Cette chaire reste à pérenniser par un programme d'allocation de bourses de thèse en nombre suffisant. Il est prévu de publier un nouvel appel à candidatures pour des thèses en mai 2017.

Menée à partir de février 2016 par l'équipe de l'IRI puis de la Chaire de recherche contributive, une enquête a été financée avec le soutien de la Fondation de France.

L'enquête a pour objectifs :

- d'une part, d'acquérir une connaissance du territoire, de ses acteurs, ses réalités et ses enjeux
- d'autre part, de faire connaître le projet et de mobiliser les acteurs et partenaires potentiels liés à ses thématiques, afin de préparer le terrain pour les thèses de recherche contributive

Il s'agit ainsi d'identifier des projets existants ainsi que des personnalités susceptibles de devenir des partenaires des chercheurs en thèse. Cette enquête permet de constituer une base de ressources. Elle a également permis de faire connaître le projet et d'esquisser les premières pistes de collaborations avec de nombreux acteurs-clés du territoire qui ont montré un vif intérêt pour le projet, tels que La Miel, le 6b, Plaine Commune Promotion, Le Conseil de

Développement, Plaine CoWorking, La Maison des Jonglages, Sciences Pop', Le Pôle Média Grand Paris, et plusieurs autres entreprises, associations et personnalités du territoire.

Une première synthèse de l'enquête a été publiée sur le site : www.recherchecontributive.org.

B. Les moyens requis pour l'année 2017

Grâce au soutien de l'EPT Plaine commune, de la MSH-Paris Nord, des entreprises Orange et Dassault Systèmes et d'un financement sur un an du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Institut de Recherche et d'Innovation a pu initier les travaux de la Chaire de recherche contributive en 2016. Leur poursuite repose sur un socle de soutien assuré par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, sur des financements de recherche et sur l'élargissement du partenariat privé.

Le premier élément du dispositif d'expérimentation est donc la Chaire de recherche contributive. Celle-ci doit pouvoir déployer ses activités selon trois dimensions complémentaires :

- **Un programme de thèses** qui devrait s'appuyer sur une masse critique d'une vingtaine de chercheurs notamment en économie, sciences politiques, mathématiques, sciences de l'éducation, écologie, urbanisme, art, sociologie, philosophie, psychanalyse, et ce sur une période de dix ans. Cette durée permettra de partir de fondements théoriques nouveaux et d'aller jusqu'à leur application micro et macro-économique sur le territoire. Le coût estimé par chercheur est de 40 000 euros par an. Par ailleurs et globalement pour une année, les frais d'encadrement scientifique et administratifs sont estimés à 92 000 euros et les frais de fonctionnement à 97 000 euros (colloques, missions, chercheurs invités).
- **Une plateforme numérique** destinée à favoriser le travail transdisciplinaire entre les chercheurs, à exposer en continu leurs travaux et à y associer les habitants contributeurs tout en développant leur culture des instruments numériques et leur capacitation dans ce domaine. A partir de cette plateforme, des ingénieurs doivent travailler sur l'étude et l'implémentation de nouvelles architectures de données favorisant leur production et leur interprétation (annotation et catégorisation contributive) et de nouveaux modes de coopération (systèmes décentralisés de certification, modèles pair à pair ou à base de blockchains). Sur la base d'une équipe de quatre ingénieurs (spécifications et modèles de données, architecture et réseaux, conduite de projet, prototypage et interfaces), le budget prévisionnel avoisine 230 000 euros par an.
- **La poursuite de l'enquête**, et la réalisation d'une analyse continue du territoire, permettant d'associer en amont les acteurs du terrain aux travaux des chercheurs et de mesurer l'impact des actions conduites. La poursuite de cet effort représente un investissement d'environ 75 000 euros par an.

Annexe 1 : Lettre de mission







Annexe 2 : Les partenaires en 2016/2017

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Ministère a assuré en 2016 le financement des contrats de recherche des premiers chercheurs de la Chaire de recherche contributive pour une durée de 11 mois.

Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord

La Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (Aubervilliers), dirigée par Alain Bertho, héberge la Chaire de recherche contributive.

La Fondation de France

Le projet a reçu le soutien de la Fondation de France en 2016, en réponse à l'appel « Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires », en particulier pour financer l'enquête.

Orange

Une convention de mécénat a été signée pour 3 ans entre Orange et l'Institut de Recherche et d'Innovation pour financer la Chaire de recherche contributive, en particulier le travail de spécification d'une plateforme fondée sur une nouvelle architecture de données et la mesure de son impact social sur le territoire.

Dassault Systèmes

Une convention de mécénat a été signée pour 3 ans entre Orange et l'Institut de Recherche et d'Innovation pour financer en partie la Chaire de recherche contributive, en particulier le travail de définition de nouveaux types de formation à la collaboration homme-machine dans le contexte de l'automatisation.

Annexe 3 : Conseil scientifique de la Chaire de recherche contributive

David BATES, Professeur à l'Université de Berkeley (Etats-Unis)

Jean-Marie BERGERE, Président du Comité d'experts « emploi » de la Fondation de France

Alain BERTHO, Professeur d'anthropologie à l'Université de Paris 8, Institut d'Etudes Européennes, Directeur de la MSH-Paris Nord

Philippe BOUQUILLION, Professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité

Dominique CARDON, Sociologue, professeur à Sciences Po Paris

Yves CITTON, Professeur de littérature française à l'Université Grenoble 3 et chercheur au CNRS,

Cédric DURAND, Economiste, maître de conférences à l'Université Paris 13

Manuel GRUSON, Directeur du Développement Corporate chez Dassault Systèmes

Marie JAISSON, Professeur à l'Université Paris 13, Directrice adjointe de la MSH-Paris Nord

Maurizio LAZZARATO, Sociologue et philosophe italien indépendant. Chercheur au Matisse/CNRS (Université Paris I) et membre du Collège international de philosophie

Giuseppe LONGO, Directeur de recherche (DRE) CNRS au centre interdisciplinaire Cavaillès du laboratoire République des savoirs à l'Ecole Normale Supérieure (Paris) en mathématique et informatique

Pascal NICOLAS-LE STRAT, Sociologue, professeur en sciences de l'éducation, Université Paris 8 Saint-Denis

Sylviane PETERS, Déléguée au Pilotage des Politiques Publiques, Plaine Commune

Valérie PEUGEOT, Chercheuse au sein d'Orange Labs et Présidente de l'association Vecam

Geneviève SCHMEDER, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers, Membre du conseil scientifique de la MSH-Paris Nord

Anne SEDES, Maître de Conférences en musique et outils informatiques à l'Université de Paris 8, Centre de recherche en Informatique et Création Musicale (CICM)

Bernard STIEGLER, Philosophe, directeur de l'Institut de recherche et d'innovation, président d'Ars Industrialis, professeur associé à l'Université Technologique de Compiègne

Chantal TALLAND, Anthropologue urbaine, directrice de l'Ecole du Renouvellement Urbain